

Département du Var



Mairie de Saint-Mandrier-sur-Mer

ARRIVÉ LE

30 MAI 2018

POLE INSTANCES PARITAIRES
CARRIERES/CNRA/CL

ARRETE DU MAIRE N°2018-112

TABLEAU ANNUEL d'AVANCEMENT

Le Maire de SAINT- MANDRIER-SUR-MER

- VU la loi N° 83-634 du 13 JUILLET 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi N° 84-53 du 26 JANVIER 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret N° 87-1107 du 30 DECEMBRE 1987 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de **catégorie C** ;
- VU le décret N° 87-1108 du 30 DECEMBRE 1987 modifié, portant échelonnement indiciaire des fonctionnaires territoriaux de **catégorie C** ;
- VU le décret N° 2006-1391 du 17 Novembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des AGENTS TERRITORIAUX DE POLICE MUNICIPALE ;

ARRETE

ARTICLE 1- Le tableau annuel d'avancement au grade de BRIGADIER CHEF PRINCIPAL est fixé comme suit pour l'année 2018 :

Noms et Prénoms	Echelon	Date nomination
RUFFIN Grégory	8 ^{ème} échelon	01/08/2018

ARTICLE 2 - Ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie de ST MANDRIER S/MER et transmise au Président du Centre de Gestion.

FAIT à SAINT-MANDRIER-SUR-MER, le 16/04/2018

Le Maire

Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que le présent arrêté peut
faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le Tribunal adminis-
tratif dans un délai de deux mois



Département du Var



Mairie de Saint-Mandrier-sur-Mer

ARRIVÉ LE

6/14

30 MAI 2018

POLE INSTANCES PARITAIRES
CARRIERES/CNRA/CL

ARRETE DU MAIRE N°2018-110

TABLEAU ANNUEL d'AVANCEMENT

Le Maire de SAINT- MANDRIER-SUR-MER

- VU la loi N° 83-634 du 13 JUILLET 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi N° 84-53 du 26 JANVIER 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret N° 2016-596 du 12 MAI 2016, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C ;
- VU le décret N° 2016-064 du 12 MAI 2016, portant échelonnement indiciaire du cadre emploi des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX ;
- VU le décret N° 2006-1690 du 22 DECEMBRE 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX ;

ARRETE

ARTICLE 1- Le tableau annuel d'avancement au grade des ADJOINTS ADMINISTRATIFS PRINCIPAUX DE 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2018 :

Noms et Prénoms	Echelon	Date nomination
PELLETINGEAS Marie	5 ^{ème} échelon	01/08/2018
DURRIEU Christine	6 ^{ème} échelon	15/01/2018

ARTICLE 2 - Ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie de ST MANDRIER S/MER et transmis au Président du Centre de Gestion.

FAIT à SAINT-MANDRIER-SUR-MER
le 16/04/2018

Le Maire

Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que le présent arrêté peut
faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le Tribunal adminis-
tratif dans un délai de deux mois



Département du Var



Mairie de Saint-Mandrier-sur-Mer

6714
ARRIVÉ LE

30 MAI 2018

POLE INSTANCES PARITAIRES
CARRIERES/CMRA/CL

ARRETE DU MAIRE N°2018-108

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT

Le Maire de SAINT- MANDRIER-SUR-MER

- VU la loi N° 83-634 du 13 JUILLET 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi N° 84-53 du 26 JANVIER 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret N° 2016-596 du 12/05/2016, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C ;
- VU le décret N° 2016-604 du 12/05/2016, portant échelonnement indiciaire du cadre emploi des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX ;
- VU le décret N° 2006-1691 du 22 DECEMBRE 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX ;

ARRETE

ARTICLE 1- Le tableau annuel d'avancement au grade des adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2018 :

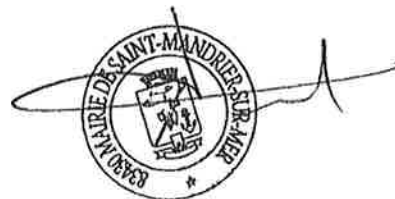
Noms et Prénoms	Echelon	Date nomination
DARRIGADE Alain	9 ^{ème} échelon	01/01/2018
COLOMBANI Tina	6 ^{ème} échelon	01/09/2018
DE BRUYCKERE Nathalie	6 ^{ème} échelon	01/11/2018

ARTICLE 2 - Ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie de ST MANDRIER S/MER et transmis au Président du Centre de Gestion.

FAIT à SAINT-MANDRIER-SUR-MER
le 16/04/2018

Le Maire

Le Maire,
- Certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que le présent arrêté peut
faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le Tribunal adminis-
tratif dans un délai de deux mois



Département du Var



Mairie de Saint-Mandrier-sur-Mer

ARRIVÉ LE

30 MAI 2018

POLE INSTANCES PAYANTES
CARRIERES/COM ;

ARRETE DU MAIRE N°2018-109

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT

Le Maire de SAINT- MANDRIER-SUR-MER

- VU la loi N° 83-634 du 13 JUILLET 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi N° 84-53 du 26 JANVIER 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret N° 2016-596 du 12/05/2016, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C ;
- VU le décret N° 2016-604 du 12/05/2016, portant échelonnement indiciaire du cadre emploi des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX ;
- VU le décret N° 2006-1691 du 22 DECEMBRE 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX ;

ARRETE

ARTICLE 1- Le tableau annuel d'avancement au grade des adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2018 :

Noms et Prénoms	Echelon	Date nomination
BRESSAN Daniel	8 ^{ème} échelon	01/01/2018
MUSSOU Serge	11 ^{ème} échelon	01/01/2018
LEVESQUE Sébastien	6 ^{ème} échelon	01/01/2018
MAHJOUBI Saïd	6 ^{ème} échelon	01/01/2018
WALCH Laurence	9 ^{ème} échelon	01/02/2018

ARTICLE 2- Ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie de ST MANDRIER S/MER et transmis au Président du Centre de Gestion.

FAIT à SAINT-MANDRIER-SUR-MER
le 16/04/2018

Le Maire

Le Maire,
- Certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que le présent arrêté peut
faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le Tribunal adminis-
tratif dans un délai de deux mois



Département du Var



Mairie de Saint-Mandrier-sur-Mer

67/14

ARRIVÉ LE

30 MAI 2018

POLE INSTANCES PARITAIRES
CARRIERES/CNRA/CL

ARRETE DU MAIRE N°2018-113
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT

Le Maire de SAINT MANDRIER SUR MER

- VU la loi N° 83-634 du 13 JUILLET 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 17 ;
- VU la loi N° 84-53 du 26 JANVIER 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80 ;
- Vu le décret N° 87-1107 du 30 DECEMBRE 1987 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C ;
- VU le décret N° 87-1108 du 30 DECEMBRE 1987 modifié, portant échelonnement indiciaire du cadre emploi des AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES ;
- VU le décret N° 92-850 du 28 août 1992 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES ;

ARRETE

ARTICLE 1- Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles est fixé comme suit pour l'année 2018 :

Noms et Prénoms	Echelon	Date nomination
LEVESQUE Mireille ✓	8ème échelon	01/01/2018
COZIC Dominique	9ème échelon	01/01/2018
IBANCO Sandra	7ème échelon	01/01/2018
GUERIN Lise	6ème échelon	01/01/2018
CHEVALIER Karine	5ème échelon	01/01/2018

ARTICLE 2 - Ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie de ST MANDRIER SUR MER

FAIT à SAINT MANDRIER SUR MER
le 16/04/2018

Le Maire,

Le Maire,
- Certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que le présent arrêté peut
faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le Tribunal adminis
tratif dans un délai de deux mois



Département du Var



Mairie de Saint-Mandrier-sur-Mer

ARRIVÉ LE

67/14

30 MAI 2018

POLE INSTANCES PARITAIREES
CARRIERES/CNRAO/L

ARRETE DU MAIRE N°2018-111

TABLEAU ANNUEL d'AVANCEMENT

Le Maire de SAINT- MANDRIER-SUR-MER

- VU la loi N° 83-634 du 13 JUILLET 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi N° 84-53 du 26 JANVIER 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret N° 2016-596 du 12 MAI 2016, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C ;
- VU le décret N° 2016-064 du 12 MAI 2016, portant échelonnement indiciaire du cadre emploi des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX ;
- VU le décret N° 2006-1690 du 22 DECEMBRE 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX ;

ARRETE

ARTICLE 1- Le tableau annuel d'avancement au grade des ADJOINTS ADMINISTRATIFS PRINCIPAUX DE 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2018 :

Noms et Prénoms	Echelon	Date nomination
CALONE Viviane	9ème échelon	01/01/2018
DUBROCA Carole	11ème échelon	01/01/2018
VINCENT Mélanie	7ème échelon	01/01/2018
LANDIN Alain	11ème échelon	01/01/2018
ZAFRA Bénédicte	5ème échelon	01/01/2018

ARTICLE 2 - Ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie de ST MANDRIER S/MER et transmis au Président du Centre de Gestion.

FAIT à SAINT-MANDRIER-SUR-MER
le 16/04/2018

Le Maire

Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que le présent arrêté peut
faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le Tribunal adminis-
tratif dans un délai de deux mois

